

COMMUNE DE VERNIER**INTERPELLATION**

au sens de l'article 47 du règlement du Conseil municipal de Vernier

Renforcement de l'accessibilité pour les personnes en fauteuil roulant à Vernier

Les personnes en fauteuil roulant rencontrent de nombreuses difficultés d'accès ! Les rues privées, souvent caractérisées par des passages étroits entre les poteaux de blocage, constituent un obstacle supplémentaire. Ces obstacles limitent considérablement leur liberté de mouvement, leur autonomie et vont à l'encontre du droit à l'accessibilité.

Notre commune a exprimé sa volonté de créer une ville ouverte à tous. Cependant, des améliorations sont nécessaires pour s'assurer que les aménagements urbains, y compris ceux situés sur des rues privées, respectent les normes d'accessibilité en vigueur.

Finalement, il est essentiel de concilier la sécurité des biens avec les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.

- Comment le CA s'assurera-t-il que les poteaux de blocage, qu'ils soient nouveaux ou existants, respectent les normes d'accessibilité pour tous, notamment les personnes en fauteuil roulant ?
- Quel dispositif sera mis en place pour permettre aux citoyens de signaler les problèmes d'accessibilité ?

Wahba Ghaly
Conseiller Municipal

Vernier le 16 décembre 2024

